

Correspondance avec des pays non-CPC suite à la réunion du COC de 2021

Ce document contient les réponses reçues jusqu'au **15 octobre 2022** des Parties non contractantes qui n'ont pas le statut de coopérant. L'**annexe 1** comprend les lettres envoyées par le Président du COC et/ou le Secrétaire exécutif. Les réponses reçues après le 15 octobre 2022 seront présentées en **Addendum** au **COC-310**.

<i>NCP</i>	<i>Contenu de la lettre</i>	<i>Réponse reçue en 2021</i>	<i>Observations</i>	<i>Mesure prise en 2022</i>	<i>Réponse reçue en 2022</i>
Colombie	Lettre concernant des insuffisances tout en étant une Partie coopérante	6 octobre 2021		Pas de lettre du COC, mais des questions soulevées en vertu de la Rec. 08-09 par l'Union européenne. Veuillez consulter le document COC-312/22 pour de détails.	
Dominique	Préoccupations concernant un excédent de captures continu de makaira bleu	11 octobre 2021	La lettre était accompagnée de données statistiques	Lettre de 2022 les invitant à devenir une Partie coopérante/contractante envoyée le 21 janvier 2022	
Gibraltar	Demande de données et d'informations concernant un quota autonome de thon rouge de l'Est	19 mai 2021	Envoi de données statistiques indiquant les captures de BFT (pêche sportive/récréative ; destination du poisson inconnue)	Envoi d'une lettre demandant des informations supplémentaires et des données continues le 26 juillet 2022.	
Saint-Kitts-et-Nevis	Demande de données et d'informations concernant la gestion des pêcheries	Aucune réponse apportée en 2021.		Lettre de 2022 les invitant à devenir une Partie coopérante/contractante envoyée le 21 janvier 2022. Accusé de réception de la lettre.	Accusé de réception de la lettre.
Sainte Lucie	Demande de la poursuite de la collaboration et de soumission des données statistiques	N/A	Aucune réponse requise; les données de la tâche 1 ont de nouveau été soumises.	Lettre de 2022 les invitant à devenir une Partie coopérante/contractante envoyée le 21 janvier 2022.	Ils ont répondu en indiquant qu'ils ne sont pas en mesure de devenir Partie contractante, mais qu'ils continueront à fournir des statistiques (réponse ci-jointe).

Des lettres invitant la République dominicaine, la Jamaïque, Israël, le Liban et le Monténégro à devenir Parties coopérantes/contractantes ont également été envoyées.

La réponse de la Jamaïque est jointe au présent document.

JAMAÏQUE

AUTORITÉ NATIONALE DES PÊCHES

Le 15 août 2022

M. Camille Jean Pierre Manel
Secrétaire exécutif
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
C/Corazón de María 8
28002 Madrid (Espagne)

Cher M. Manel,

Re. : invitation à envisager de devenir membre de l'ICCAT

Nous souhaitons exprimer notre gratitude pour l'examen et l'invitation du Secrétariat de l'ICCAT à la Jamaïque de devenir membre de l'ICCAT.

Nous confirmons également l'engagement de la Jamaïque à continuer de respecter les mesures de conservation et de gestion de la Commission, ainsi que notre volonté d'informer l'ICCAT de toute mesure prise ou à prendre pour assurer le respect par nos navires des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.

Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, la Jamaïque ne pratique pas la pêche commerciale des thonidés et espèces apparentées de l'Atlantique, étant donné que notre pêche actuelle est basée sur la capture de subsistance ou sur une activité de pêche artisanale à petite échelle. Nous avons toutefois l'intention de développer la pêche locale pour en faire une pêche commerciale à petite échelle.

À ce titre, la Jamaïque souhaite devenir membre de l'ICCAT et a commencé à prendre des mesures pour recevoir les approbations nécessaires de la part de nos institutions politiques et des affaires étrangères. Nous prévoyons de soumettre les instruments et les informations d'appui nécessaires dans un avenir proche.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux,

(Signé)

Directeur général
Dr Gavin, Bellamy

Copie: M. Dermon Spence – Secrétaire permanent, ministère de l'agriculture et de la pêche

SAINTE LUCIE

Le 21 janvier 2022

Camille Jean Pierre Manel
Secrétaire exécutif
Commission internationale pour la conservation
des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
Corazón de Maria 8
28002 Madrid (Espagne)

Cher M. Manel,

Objet : invitation à envisager de devenir membre de l'ICCAT - Sainte Lucie

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de la Sécurité alimentaire et du Développement rural a reçu votre correspondance datée du 21 janvier 2022.

Le ministère vous informe qu'à l'heure actuelle, Sainte-Lucie n'est pas en mesure d'être une Partie contractante ou coopérante de l'ICCAT ; néanmoins, elle réaffirme son engagement à soumettre des statistiques de pêche.

Le ministère reconnaît le travail accompli par l'ICCAT pour maintenir les populations de thonidés et d'espèces apparentées dans l'océan Atlantique à des niveaux permettant la prise maximale équilibrée à des fins alimentaires et autres depuis son entrée en vigueur en 1966. Il convient toutefois de noter que la Convention intergouvernementale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique est entrée en vigueur treize (13) ans avant que Sainte-Lucie ne devienne un État côtier souverain. Par conséquent, il serait important de veiller également à ce que les objectifs et le mandat de l'ICCAT soient axés sur les priorités et les besoins de la grande majorité des membres de l'ICCAT et non sur les priorités de quelques membres dominants. En outre, il faudrait prévoir des dispositions qui prennent en considération les circonstances particulières des petits États insulaires en développement vulnérables.

Le ministère continuera à fournir des données sur les espèces d'intérêt de l'ICCAT et à affiner et mettre à jour les plans de gestion en tenant compte des recommandations de l'ICCAT, le cas échéant, sur la base des résultats scientifiques concernant l'état du stock ainsi que l'importance socio-économique de la pêche et sa contribution à la sécurité alimentaire.

Nous souhaitons à votre organisation un succès continu.

Je vous prie d'accepter l'assurance de ma plus haute considération

Alfred Prospere
Ministre de l'Agriculture